

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Démarche de labellisation EcoQuartier - Décision

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans un contexte réglementaire en pleine évolution, notamment au regard des lois Grenelle 1 et 2 de l'Environnement et dans le cadre des grandes orientations stratégiques du projet métropolitain, de l'Agenda 21 et du Plan Climat, la Communauté urbaine de Bordeaux réinterroge ses pratiques de conception et de réalisation des projets urbains et de leurs modes opérationnels.

Les orientations politiques formulées en matière d'aménagement et de développement urbain visent à fabriquer une ville durable porteuse :

- d'un développement social urbain équilibré qui favorise la qualité de vie des habitants, la mixité et l'équité sociale,
- d'un aménagement et d'une gestion urbaine qui prennent en compte les impacts environnementaux,
- d'un développement économique, qui crée des activités et des emplois, en particulier sur les filières locales.

La Communauté urbaine souhaite systématiser les démarches intégrées de développement durable dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement et de développement urbain, et définir un processus de gouvernance clair et partagé. Dans cette optique, la Communauté urbaine s'engage dans une démarche globale permettant de garantir la réalisation de projets d'urbanisme tendant vers les finalités du développement durable. Pour ce faire, par une délibération du 13 juillet 2012, elle a lancé une consultation visant à rechercher un prestataire pour l'accompagner dans la mise en place d'un dispositif organisationnel visant à la définition, le pilotage, la participation et l'évaluation de projets urbains durables. L'objectif attendu par la Communauté urbaine réside dans une meilleure approche de la qualité de vie, en prenant en compte de la plus petite échelle à celle du territoire communautaire l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre pour concevoir et faire vivre la ville durable (que se soit au niveau des technologies, des comportements, des procédures opérationnelles...). Il s'agit de conforter un savoir-faire local, tout en développant la notion d'amélioration continue des projets urbains.

Par ailleurs, afin de répondre à cet enjeu de ville durable et de s'inscrire dans un processus national, il est proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'entrer dans une démarche de labellisation ÉcoQuartier soutenue par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Cette démarche se déroule en trois étapes :

1. La « Charte des ÉcoQuartiers » : engagement dans une politique d'aménagement durable

La "Charte des ÉcoQuartiers" vise à encourager les collectivités françaises à s'engager dans une politique d'aménagement durable et une dynamique de progrès et d'amélioration continue (cf annexe).

La Charte formalise vingt engagements vers la ville durable que toute collectivité signataire s'engage à respecter pour ses projets d'ÉcoQuartiers.

Ces engagements sont répartis en quatre catégories :

- Faire du projet autrement (processus de pilotage, gouvernance, coût global, évaluation et amélioration continue,...)
- Améliorer le quotidien des habitants (lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale et intergénérationnelle, solidarité, cadre et qualité de vie,...)
- Dynamiser le territoire (développement économique local, équilibré et solidaire, filières locales et circuits courts, mobilité durable, transition numérique,..)
- Répondre à l'urgence climatique et environnementale (anticiper et s'adapter aux changements climatiques et aux risques, sobriété énergétique, énergie renouvelable, préserver les ressources en eau, préserver et valoriser la biodiversité,...)

Par la signature de la "Charte des ÉcoQuartiers", la Communauté Urbaine de Bordeaux officialise sa volonté de s'engager dans une politique d'aménagement durable, et de valoriser certaines opérations urbaines en ÉcoQuartiers.

En signant cet engagement, la Cub entre dans la première étape de la démarche de labellisation ÉcoQuartier d'opérations urbaines. Elle accède au réseau national de l'ensemble des signataires de la charte, le Club ÉcoQuartier qui lui ouvre un accès aux ressources documentaires, outils et partages d'expériences entre collectivités engagées dans cette démarche.

2. La "Démarche nationale Écoquartier"

La collectivité, après avoir signé la charte, s'inscrit dans la deuxième étape de labellisation pour une admission à la démarche nationale ÉcoQuartier.

Pour y accéder, la collectivité peut bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique par un référent local du bureau régional en charge de ces démarches

(agents des services déconcentrés de l'État ou experts parapublics tels que Ademe, CAUE, agences d'urbanisme,...).

Le dossier de labellisation se compose de trois parties :

- ⤴ la "Carte d'identité du territoire", données clés sur la collectivité et l'ÉcoQuartier,
- ⤴ la "Carte d'identité du projet" qui définit les principales orientations du projet et la programmation définitive,
- ⤴ les réponses opérationnelles de la collectivité aux vingt engagements de la Charte ainsi que les critères d'évaluations et les indicateurs.

Ce dossier d'admission à la démarche nationale ÉcoQuartier est évalué par trois experts (national, local et externe à la fonction publique) avec une visite de terrain obligatoire par l'un d'entre eux.

3. Le "Label National Écoquartier"

La troisième et dernière étape vise à obtenir le label délivré au plan national et qui garantit la qualité des opérations labellisées "Label National ÉcoQuartier".

Cette étape s'adresse aux ÉcoQuartiers dont la réalisation est suffisamment avancée (livraison de 50% des espaces et équipements publics et 30% des bâtiments) et après avis des auditeurs.

La collectivité entre alors dans un processus de suivi annuel avec une analyse des résultats dont les vingt critères d'évaluations et indicateurs.

La commission nationale de labellisation attribue le "Label National ÉcoQuartier" aux opérations qui atteignent les résultats attendus.

La Cub propose d'engager le projet Ginko au titre de première opération urbaine labellisée ÉcoQuartier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les lois Grenelle I du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme qui impose les principes de développement durable dans les documents de planification, modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, article 123 ;

Vu la délibération communautaire° 2007/0569 du 13 juillet 2007, relative au lancement du Plan climat à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

Vu la délibération communautaire n°2011/0711 du 14 octobre 2011 relative à l'adoption de son Agenda 21 ;

Vu la délibération n° 2012/0470 du 13 juillet 2012 autorisant le lancement du marché public en vue de désigner un prestataire pour l'évaluation durable des projets urbains.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite afficher la qualité de ses projets urbains et la prise en compte des principes de développement durable,
La Cub souhaite se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique d'aménagement urbain,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le lancement de la démarche de labellisation ÉcoQuartier

Article 2 :

D'autoriser M. Le Président à signer la « Charte des ÉcoQuartiers » et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JUILLET 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2013</p>
--

M. PATRICK BOBET